

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 20/01/2021

Un demandeur d'asile privé
tous les moyens de subsistance

Adresse : FORUM DES REFUGIES
111 BD. DE LA MADELEINE CS 91036
06004 NICE CEDEX
Tel. 06 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

Mon représentant :

Association «Contrôle public»
controle.public.fr.rus@gmail.com

LE CONSEIL D'ETAT,
section du contentieux,
1 place du Palais Royal, 75100 PARIS
www.telerecours.conseil-etat.fr

Dossier N°447914

Demande d'explication de mes droits et de la procédure.

1. Le 14.12.2020, j'ai intenté une action en justice pour un dépassement du délai raisonnable de traitement des affaires N° 20003842 du TA de Nice et N° 445210 du CE et N° 2004672 du TA de Nice. Cette demande d'indemnisation a été enregistré par le Conseil d'Etat sous le numero N° 447914.

Ensuite, mes droits ont été violés à nouveau par les tribunaux dans **d'autres dossiers** : N°N°2006161, 210046, 2100088 du TA de Nice et N°448246 du CE.

Le 14.01.2021 j'ai donc déposé une autre demande d'indemnisation pour de nouvelles infractions.

Le 20.01.2021 le greffe du Conseil d'Etat a refusé d'enregistré cette demandé et m'a proposé :

Refus de la requête du 20/01/2021 à 15:27

Bonjour,

Je vous informe de devoir refuser votre versement sur télérecours citoyen.

Ce versement de pièce doit être effectué dans le dossier 447914 auquel elles se rattachent.

Cordialement

Si le Conseil d'Etat réunit toutes les demandes d'indemnisation pour un dépassement de délai d'examen des différents dossiers parcequ'elles ont déposées par un demandeur, je doute finalement de la qualité du processus.

En outre, si le Conseil d'Etat estime que toutes mes demandes doivent être combinées, il aurait dû le faire lui-même au lieu de me refuser l'enregistrement de la demande d'indemnisation du 14.01.2021 et imposer le fardeau de renvoyer la demande avec plus d'applications itérativement. Quel est le point?

2. Dans cette perspective, je vous prie de m'informer sur les raisons du non-enregistrement de mon action 162738* du 06.11.2020 :

Requérant

Monsieur Sergei ZIABLITSEV

Refus de la requête du 06/11/2020 à 12:45

Bonjour,

Je vous informe de refuser votre versement sur télérecours citoyen devant le Conseil d'Etat.

Votre dossier est orienté vers la 2ème chambre.

Cordialement

Pourquoi ma demande d'indemnisation a-t-elle été portée devant la 2ème chambre sans enregistrement et comment puis-je suivre le déroulement de la procédure? Les 2,5 mois se sont écoulés, le procès n'est pas considéré. Je voudrais savoir ce qui a été fait par le Conseil d'État au cours de cette période dans l'affaire.

Il s'agit d'une violation flagrante de la durée du procès ou d'un déni de justice.

En cas de réclamation pour ces circonstances, je suis également tenu de le déposer dans l'affaire N° 447914 ?

Veillez me donner une réponse sans délai, car j'ai l'intention de déposer des réclamations pour chaque violation du délai pour l'adoption de mesures provisoires, ainsi que pour toutes les violations du délai dans les procédures normales. Je suis convaincu qu'il existe en France une violation systématique des délais raisonnables de la procédure, c'est-à-dire que cette violation est légalisée

exactement comme une violation de l'interdiction de la torture et des traitements inhumains.

3. Je demande à être informé du délai de procédure pour l'examen des demandes d'indemnisation devant le Conseil d'État, car je n'ai pas trouvé de règle spécifique et la jurisprudence des tribunaux français n'a aucun lien avec la raison et l'efficacité. Par conséquent, afin d'éviter la croissance de mes réclamations, je voudrais poser au Conseil d'État la question de savoir dans quel délai il a l'intention d'examiner mes demandes d'indemnisation ?
4. Je me conforme à l'instruction du greffe du Conseil d'Etat de la nécessité de déposer une nouvelle demande d'indemnisation du 14.01.2021 dans le cadre de la réclamation du 14.12.2020, bien que je ne sois pas d'accord avec cela.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Messieurs-dames, mes sincères salutations.

Application :

1. Demande d'indemnisation du 14.01.2021 N°175235*

M. Ziablitsev S.

